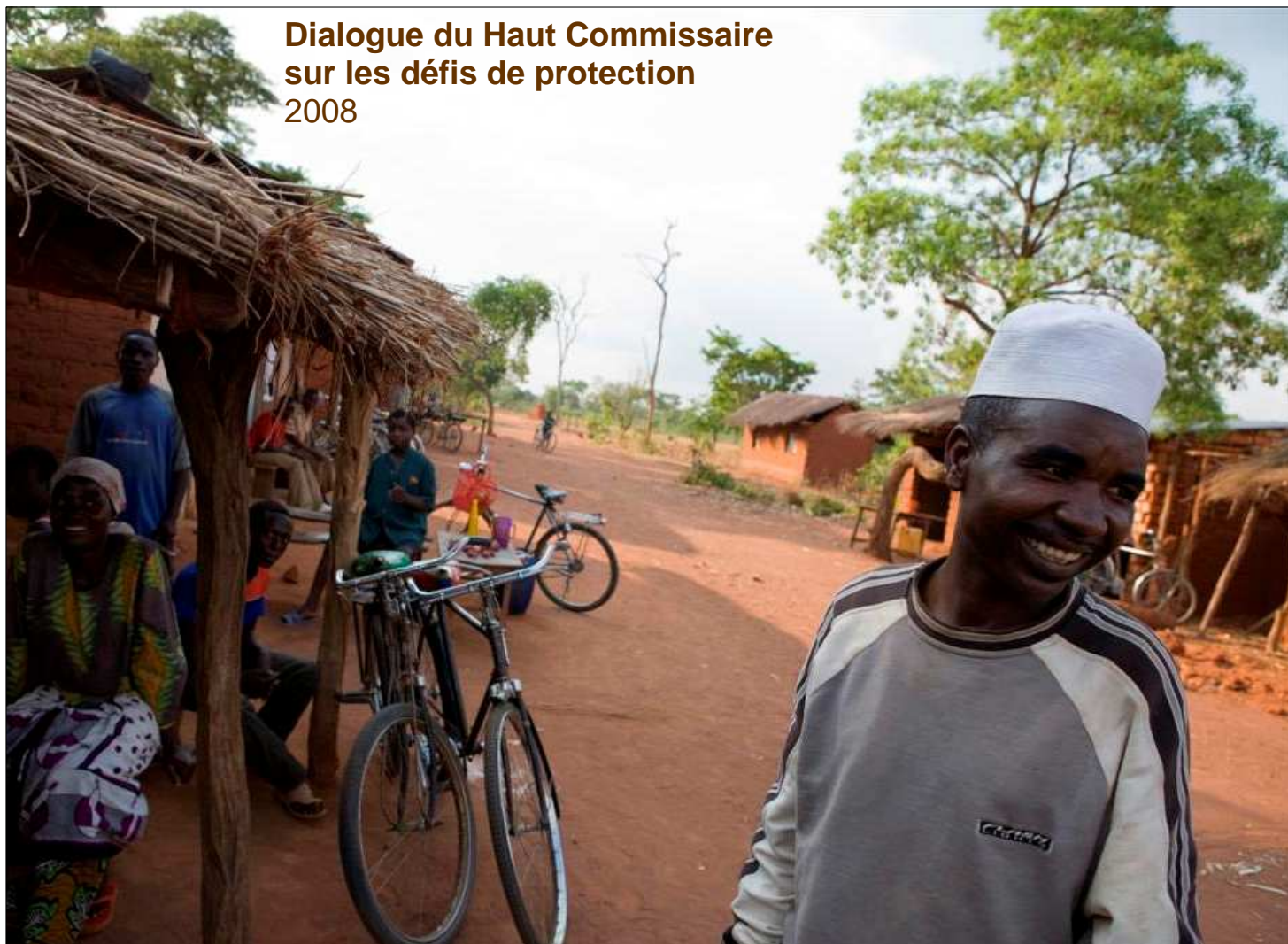


Dialogue du Haut Commissaire
sur les défis de protection
2008



Situations de réfugiés prolongées

Initiative du Haut Commissaire

Décembre 2008



TRAVERSER L'EXIL



Les réfugiés sont un symbole de notre époque agitée. Dès qu'un conflit éclate, la presse et la télévision nous inondent d'images de ces colonnes de gens fuyant leur pays avec sur le dos leurs seuls vêtements et les rares effets personnels qu'ils ont pu emporter. Ceux qui survivent au voyage dépendent de la bonne volonté des Etats voisins pour l'ouverture des frontières et de l'aptitude des organisations humanitaires pour la

fourniture de vivres, abris et d'autres articles de base.

Quant à ce qui arrive lorsque l'exode a pris fin, les journalistes ne sont plus là pour en parler car un autre théâtre d'opérations retient l'attention internationale. Dans la plupart des cas, les réfugiés sont laissés dans l'oubli, contraints de passer les plus belles années de leur vie dans des camps de fortune et des sites délabrés, exposés à toutes sortes de danger et de restrictions à leurs droits et à leur liberté.

Le problème des situations de réfugiés prolongées a pris des proportions dantesques. Selon les toutes dernières statistiques du HCR, quelque 6 millions de personnes (à l'exclusion des quelque 4 millions de réfugiés palestiniens) vivent désormais en exil depuis 5 ans ou davantage. On compte dans le monde aujourd'hui une trentaine de situations de ce type, dont la plupart se trouvent dans les pays d'Afrique et d'Asie qui ont déjà beaucoup de peine à satisfaire les besoins de leurs propres citoyens.

Un grand nombre de ces réfugiés sont effectivement piégés dans les camps et les communautés où ils sont hébergés. Ils ne peuvent rentrer chez eux car leur pays d'origine – l'Afghanistan, l'Iraq, Myanmar, la Somalie et le Soudan par exemple – sont en guerre ou sont le théâtre de graves violations des droits de l'homme. Seul un petit pourcentage d'entre eux a la chance d'être réinstallé en Australie, au Canada, aux Etats-Unis ou dans un autre pays développé. Et dans la plupart des cas, les autorités des pays où ils ont trouvé refuge ne les autoriseront pas à s'intégrer dans la population locale ou à acquérir la nationalité de ces Etats.

Au cours de ces longues années d'exil, ces réfugiés sont confrontés à une vie très difficile. Dans certains cas, ils ne jouissent d'aucune liberté de mouvement, n'ont pas accès à la terre et sont écartés du marché du travail. A mesure que le temps passe, l'intérêt de la communauté internationale pour ces situations décline. Les sources de financement s'épuisent et les services tels que l'éducation et la santé stagnent et se détériorent. Entassées dans des zones d'installation surpeuplées, privées de revenus et d'occupations, ces populations réfugiées sont affectées par toutes sortes de maux sociaux incluant la prostitution, le viol et la violence. Il n'est donc pas surprenant que malgré les restrictions imposées, bon nombre d'entre eux courent le risque de partir vers une région urbaine ou vers un autre pays, mettant leur vie en danger en s'en remettant aux passeurs et aux trafiquants.

Les filles et les garçons réfugiés souffrent énormément dans de telles circonstances. Un pourcentage croissant d'exilés du monde est né et élevé dans l'environnement artificiel d'un camp de réfugiés ; leurs parents ne peuvent pas travailler et dans bien des cas ils dépendent des maigres rations fournies par les institutions d'aide internationales. Et même si la paix revient dans leur pays d'origine, ces jeunes retournent vers une patrie qu'ils n'ont jamais vue et dont ils ne parlent même pas la langue.

Je trouve intolérable que le potentiel humain de tant de gens soit gaspillé au cours de leur exil et je juge impératif de prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution à leur sort.

Tout d'abord, il convient de déployer un effort concerté pour mettre fin aux conflits armés et aux violations des droits de l'homme qui contraignent les gens à fuir leur pays et les obligent à vivre comme des réfugiés. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle particulièrement important à jouer, tant au plan de la médiation que de la négociation et de l'établissement de missions de maintien de la paix ou moyennant la sanction des auteurs de crimes de guerre.

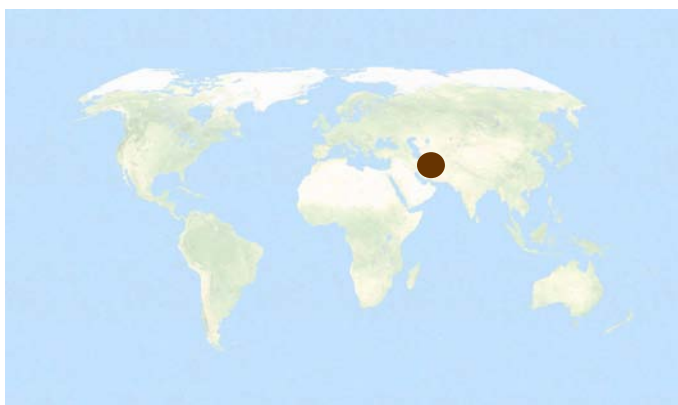
Deuxièmement, si le financement peut être difficile à obtenir du fait de la crise financière, tous les efforts doivent être faits pour améliorer les conditions de vie des réfugiés de longue date, qu'ils soient dans des camps ou en milieu rural ou urbain. Un accent tout particulier doit être mis sur la fourniture aux populations exilées d'une éducation aux moyens d'existence et d'une formation. Grâce à ces ressources, les réfugiés seront en mesure de vivre de façon plus productive et gratifiante et de préparer l'avenir, quel qu'il soit.

Enfin, bien que nous ne puissions résoudre les situations prolongées de réfugiés dans le monde en déplaçant toutes les populations vers les régions les plus développées du monde, les Nations les plus riches devraient faire preuve de solidarité avec les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, en réinstallant une partie, particulièrement ceux qui courent les risques les plus élevés en matière de sécurité et de bien-être.

La problématique des réfugiés constitue une responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble et ne peut être traitée avec efficacité que par le biais de l'action collective et concertée. Nous devons veiller à ce que l'assistance fournie aux réfugiés apporte également des bénéfices tangibles aux populations locales. Nous devons encourager la communauté internationale à fournir un appui adéquat aux pays qui sont prêts à offrir des possibilités d'autosuffisance et de naturalisation aux réfugiés. Et nous devons adopter des démarches plus efficaces en matière de retour et de réintégration des réfugiés dans leurs pays d'origine pour leur permettre de bénéficier du processus d'établissement de la paix et d'y contribuer.

António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

LA SITUATION EN AFGHANISTAN : LES REFUGIES AFGHANS AU PAKISTAN ET EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN



ANALYSE ET EVALUATION GLOBALE

Les premiers mouvements de réfugiés à grande échelle depuis l'Afghanistan vers le Pakistan et la République islamique d'Iran ont eu lieu après l'occupation soviétique de l'Afghanistan en 1979. Ont suivi quatre vagues distinctes de déplacement à mesure que la situation a évolué vers un conflit entre factions. Les flux de réfugiés ont atteint leur plus haut niveau au milieu des années 80, époque à laquelle la population réfugiée afghane dans les deux pays hôtes a atteint six millions – soit 40 pour cent de la population de l'Afghanistan. A l'heure actuelle, près de 2,7 millions d'Afghans enregistrés se trouvent toujours au Pakistan (1,8 millions) et en République islamique d'Iran (900 000). En République islamique d'Iran, la plupart des Afghans résident dans les zones urbaines. Au Pakistan, quelque 900 000 personnes vivent dans les villages de réfugiés ruraux dans la Province-frontière du Nord-Ouest et au Balouchistan. La plupart sont employés dans le secteur parallèle en tant que main d'œuvre non qualifiée.

Le terme de situation de réfugiés prolongée ne permet pas de cerner la complexité des mouvements de population afghans qui ont commencé avant 1979 et se poursuivent jusqu'à nos jours. Ces mouvements s'expliquent par tout un éventail de facteurs, y compris la géopolitique internationale et régionale, la pauvreté et le conflit, la structure géographique, économique et sociale de l'Afghanistan, la croissance démographique rapide ainsi que l'expérience bouleversante du déplacement et de l'exil. La moitié de la population afghane enregistrée en République islamique d'Iran et au Pakistan est née et a grandi en exil et la plupart des réfugiés y vivent depuis 20 ans ou davantage. Le nœud du problème consiste à renforcer la capacité du Gouvernement afghan à assurer la sécurité, la stabilité politique et le développement et par-là même à assumer l'entière responsabilité de la protection des droits et du bien-être de ses citoyens. Les solutions à cette situation de

réfugiés prolongée sont liées au processus de reconstruction en Afghanistan et à l'émergence d'un Etat afghan viable – un processus qui prendra quelque temps.

Les gouvernements hôtes ont géré la présence des Afghans au cours des trois dernières décennies par le biais de dispositifs humanitaires temporaires en partant du principe que la fin de l'occupation étrangère – et ultérieurement la fin du conflit armé – entraînerait une inversion du déplacement. Des retours à grande échelle ont suivi la chute du Gouvernement de Najibullah en 1992 et l'Accord de Bonn de décembre 2001. Plus de 5,6 millions d'Afghans sont rentrés en Afghanistan depuis 2002, la plupart (4,4 millions) au titre d'accords tripartites négociés entre le HCR, l'Afghanistan et chacun des pays hôtes. Le rythme des retours volontaires, tout en restant important selon les normes mondiales s'est néanmoins ralenti de façon importante depuis 2005. En 2007, 7 300 Afghans sont rentrés de la République islamique d'Iran et 350 000 depuis le Pakistan (un chiffre qui s'est accru par le prolongement d'un état de grâce pour le retour assisté de quelque 200 000 Afghans non enregistrés. A la fin d'octobre 2008, environ 275 000 Afghans supplémentaires étaient rentrés du Pakistan et 3 000 depuis la République islamique d'Iran.

Défis actuels

Le ralentissement du mouvement de retour est attribuable à trois facteurs critiques – la dégradation importante des conditions de sécurité en Afghanistan; la lenteur du développement politique, économique et social et le fait que plus de 80 pour cent de la population réfugiée résiduelle vit en exil depuis plus de deux décennies. Les insurgés empêchent les Nations Unies d'avoir accès à de nombreuses régions à l'est, au sud-est et au sud de l'Afghanistan. Une amélioration significative des conditions de sécurité apparaît improbable dans un avenir proche. Si l'on y ajoute des problèmes importants au niveau de la reconstruction et du développement, il apparaît clairement que l'aptitude de l'Etat afghan à appuyer la réintégration viable de ses citoyens a toutes les chances de rester limitée pendant encore quelques années.

La situation est encore compliquée par la dynamique régionale le long de la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan ainsi que par le conflit qui fait rage dans les régions tribales administrées au plan fédéral ainsi que la Swat Vallée au Pakistan. Le conflit a engendré des déplacements intérieurs dans la Province-frontière du Nord-Ouest du Pakistan qui héberge actuellement plus d'un million de réfugiés afghans.

En République islamique d'Iran, les préoccupations en matière de sécurité, particulièrement liées au trafic de drogue, au trafic et à l'introduction clandestine de personnes ainsi qu'aux mouvements des insurgés dans les régions frontalières figurent parmi nos priorités et ont justifié la déclaration de zones interdites aux étrangers. Les réfugiés afghans enregistrés doivent sortir de ces régions et se réinstaller ailleurs s'ils veulent conserver leur statut ou opter pour un rapatriement librement consenti.

Ces trois pays ont été par ailleurs confrontés à la crise économique mondiale et à l'insécurité alimentaire qui ont affecté la résilience des réfugiés et des rapatriés ainsi que celle des communautés locales. En conséquence, les retours depuis le Pakistan en 2008 ont été plus nombreux que prévus. Les rapatriés qui viennent d'arriver sont généralement plus pauvres que ceux qui les ont précédés et doivent faire face à des problèmes plus graves pour se réinsérer. C'est ce que démontre l'augmentation des déplacements intérieurs (environ 28 000 en novembre 2008) parmi les populations rapatriées.

Les activités déployées pour remédier à cette situation doivent être pragmatiques et se fonder sur les réalités du terrain et les besoins constants de protection des réfugiés afghans. En conséquence, tout en maintenant un rapatriement graduel, la communauté humanitaire doit aider les pays hôtes à fournir une protection aux réfugiés afghans afin d'accroître leur aptitude en matière d'autosuffisance et de réinsertion durable dans la société afghane. En même temps, cet appui doit répondre aux besoins d'une population réfugiée afghane qui a connu de profonds changements lors de l'exil. Enfin, la capacité d'absorption du Gouvernement afghan et sa capacité à soutenir une réintégration durable doivent être améliorées. A défaut, on pourrait se trouver confronté à davantage de réticences au retour et à un nombre plus grand encore de déplacements intérieurs parmi les populations rapatriées.



UNHCR / M. Maguire / 2007

BUT

A la lumière de la situation dans la région et de l'insécurité qui y prévaut, le but et les objectifs restent à court et à moyen terme. Le but global est d'aider les gouvernements hôtes à fournir une protection aux réfugiés afghans tout en préconisant un appui soutenu et plus important à l'Afghanistan pour veiller à ce que le rapatriement librement consenti puisse se poursuivre et pour que le retour devienne viable grâce à l'intégration des besoins des rapatriés dans la stratégie afghane de développement national.

OBJECTIFS

Pour atteindre ce but, les objectifs suivants ont été mis au point :

- **Accroître l'assistance pour faciliter le rapatriement librement consenti** tout en prônant le respect du caractère volontaire et échelonné.
- **Maintenir le statut protégé actuel de tous les Afghans enregistrés en République islamique d'Iran et au Pakistan** afin d'offrir une plus grande prévisibilité au séjour et de prôner une augmentation du financement et du nombre de places de réinstallation pour les Afghans.
- **Œuvrer avec les gouvernements de la République islamique d'Iran et du Pakistan pour protéger les personnes courant les risques les plus élevés** ; augmenter les capacités d'autosuffisance des réfugiés et les perspectives de co-existence avec les communautés dans les zones d'accueil de réfugiés ; et mobiliser des ressources supplémentaires.
- **Obtenir un appui plus important pour la réintégration des rapatriés en Afghanistan** et intégrer ces activités dans la Stratégie afghane de développement national (ANDS) en y engageant un large éventail d'institutions nationales.

South-West Asia

Protracted Refugee Situation - HC's Initiative

As of November 2008



UNHCR
The UN
Refugee Agency



FIGS
Field Information and
Coordinating Support Services
Division of Operational Services

Source:
UNHCR, Global digital mapping
© 1998 Europa Technologies Ltd.

The boundaries and names shown
on this map do not imply official endorsement
or acceptance by the United Nations.

- Capitol
- UNHCR Regional office
- UNHCR Representation
- UNHCR Sub office
- UNHCR Field office
- UNHCR Presence
- UNHCR Presence
- Refugee settlement
- Refugee camp
- IDP settlement
- IDP camp
- Main town or village

- International boundary
- Main road
- Railway

- Elevation
(Above mean sea level)
- 3,250 to 4,000 metres
 - 2,500 to 3,250 metres
 - 1,750 to 2,500 metres
 - 1,000 to 1,750 metres
 - 750 to 1,000 metres
 - 500 to 750 metres
 - 250 to 500 metres
 - 0 to 250 metres
 - Below mean sea level



Printed: 24 November, 2008
mapspage.unhcr.org

PLAN D'ACTION

1. Activités à court terme en vue d'atteindre les objectifs et le but global

- Plaidoyer avec les gouvernements et les donateurs pour mieux faire connaître la situation en Afghanistan et accroître les ressources mises à disposition pour les réfugiés et les rapatriés.
- Visites du Haut Commissaire aux pays hôtes.
- Convocation d'une Conférence de haut niveau à Kaboul sur le retour et la réintégration.
- Appui à la collecte de fonds et à l'information

2. Activités à moyen terme

2.1 Accroître l'assistance pour faciliter le rapatriement librement consenti tout en prônant le respect du caractère volontaire et échelonné

Activités	Calendrier
Maintenir/Réactiver les dispositifs tripartites avec les gouvernements hôtes et le Gouvernement afghan afin d'appuyer un retour graduel et volontaire.	Pakistan – Activité achevée pour 2008 ; République islamique d'Iran – Discussions en cours.
Garantir un financement sous forme de subventions en espèces pour favoriser les retours volontaires.	En cours. Augmentation du financement en 2008 de 13 millions de dollars E.-U. (27,6 millions au total).
Activités de plaidoyer auprès des gouvernements hôtes pour souligner l'importance d'assurer le respect du principe de non-refoulement.	En cours.
Faciliter la planification interinstitutions en Afghanistan pour les mouvements de retour précipités.	Actualisation du plan pour 2008.
Préconiser le financement d'actions visant à favoriser le retour viable.	Dès la fin de 2008.

Résultats escomptés :

- Les principes du retour graduel et volontaire sont maintenus
- Un mouvement de retour ininterrompu vers l'Afghanistan est entretenu

2.2 Maintenir le statut protégé actuel de tous les Afghans enregistrés en République islamique d'Iran et au Pakistan afin d'offrir une plus grande prévisibilité au séjour et de prôner une augmentation du financement et du nombre de places de réinstallation pour les Afghans

Activités	Calendrier
Mener des activités de plaidoyer et de collecte de fonds pour obtenir un appui et des partenariats concrets, y compris avec les institutions des Nations Unies et la société civile pour les opérations en faveur des réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran.	En cours.
Suite à l'enregistrement en 2007, en coordination avec le Gouvernement du Pakistan, actualiser la preuve du statut de réfugié pour tous les Afghans moyennant des cartes d'enregistrement.	Financement obtenu. Depuis la mi-2008.
Travailler avec le Gouvernement pakistanais à l'examen de son plan de rapatriement de trois ans pour 2007 à 2009 afin d'offrir une prévisibilité quant aux séjours au-delà de 2009.	En cours.
Appuyer le processus d'enregistrement en République islamique d'Iran et utiliser la base de données pour analyser les aptitudes de la population réfugiée et développer les activités de création d'activités.	2008 – Le HCR a débloqué un montant supplémentaire de 2 millions pour appuyer le processus d'enregistrement.
Travailler avec les autorités iraniennes pour identifier les options offertes aux réfugiés afghans situés dans les zones interdites.	En cours.
Accroître les quotas de réinstallation pour les réfugiés afghans en République islamique d'Iran et au Pakistan.	Dès 2009.
Actualiser le document d'information sur le pays d'origine.	Décembre 2008.

Résultats escomptés :

- Respect des droits des réfugiés.
- Enregistrement de l'ensemble des réfugiés afghans et établissement de papiers en République islamique d'Iran et au Pakistan.
- Option viable de transfert pour les réfugiés afghans.
- Augmentation du nombre de réfugiés afghans réinstallés.

2.3 Œuvrer avec les gouvernements de la République islamique d'Iran et du Pakistan pour protéger les personnes courant les risques les plus élevés ; augmenter les capacités d'autosuffisance des réfugiés et les perspectives de coexistence avec les communautés dans les zones d'accueil de réfugiés ; et mobiliser des ressources supplémentaires.

Activités	Calendrier
Pakistan <ul style="list-style-type: none">• Etablir le profil des Afghans enregistrés pour identifier les groupes courant les risques les plus élevés, cibler les interventions et vérifier les options en matière d'appui aux activités d'autosuffisance ;• Par le biais d'une approche participative et d'activités communautaires, mener à bien des interventions ciblées sur les options de protection et d'autosuffisance et fourniture d'un appui ;• Adopter une méthodologie d'approche communautaire pour identifier les personnes ayant besoin de réinstallation ;• Présenter, en coordination avec l'équipe des Nations Unies dans le pays, des projets concernant les zones d'accueil de réfugiés aux fins de financement tout en incorporant des propositions de développement/relèvement dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ».	Appui financier obtenu au cours du premier semestre de 2008. A partir de mi-2008. A partir de 2009. Evaluation dans les zones d'accueil. Proposition de financement diffusée au cours du dernier trimestre de 2008.
Iran <ul style="list-style-type: none">• Financer/mettre en œuvre une initiative de projets conjoints avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran dans les secteurs de l'éducation et de la santé, y compris les zones d'installation et les milieux urbains en coordination avec la société civile ;• Réorientation du programme actuel en coordination avec les autorités pour avoir un meilleur accès aux réfugiés afghans enregistrés en milieu urbain, appuyer les communautés hôtes et améliorer l'identification des personnes ayant besoin de réinstallation ;• Plaider pour une augmentation de l'appui afin de restaurer l'accès aux services d'éducation et de santé afin d'atteindre les normes de 2004.	Le HCR a débloqué un montant supplémentaire de 1 million pour appuyer ces activités au cours du premier semestre de 2008. A partir de 2009. A partir de 2009.

Résultats escomptés :

- Les personnes courant un risque sont identifiées et protégées, y compris par le biais de la réinstallation.
- Les capacités de survie des réfugiés afghans sont améliorées et les groupes spécifiques sont appuyés moyennant une approche fondée sur la collectivité.
- L'accès des réfugiés afghans aux services de santé et d'éducation est amélioré.
- Les communautés hôtes locales sont mieux en mesure d'absorber les réfugiés afghans.
- Des fonds supplémentaires sont débloqués au titre des programmes pour les pays hôtes, y compris moyennant des initiatives de développement.

2.4 Obtenir un appui plus important pour la réintégration des rapatriés en Afghanistan et intégrer ces activités dans la Stratégie afghane de développement national (ANDS) en y engageant un large éventail d'institutions nationales.

Activités	Calendrier
Missions visant à budgétiser les programmes de réintégration ; services de consultants pour quantifier la stratégie de développement national.	Activité achevée en novembre 2008.
Identification de régions potentielles en Afghanistan pouvant absorber des retours soutenus aux fins d'interventions de reconstruction et de développement. Les programmes connexes entrepris pour appuyer un retour viable recevront une priorité au niveau du financement et de la mise en œuvre	Novembre 2008.
Utiliser la Conférence internationale de novembre à Kaboul pour veiller à ce que le retour et la réintégration soient inscrits sur l'Agenda du développement et de la reconstruction et se voient accorder un financement et une visibilité dans le cadre de la stratégie de développement nationale.	Novembre 2008.
Superviser la mise en œuvre de la stratégie de suivi de la conférence de Kaboul concernant les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes.	A compter de 2009.

Poursuivre les activités d'abris et de réintégration (phase I de l'opération de budgétisation du retour et de la réintégration).	En cours.
Préconiser l'appui à la réintégration à moyen terme pour la santé, l'éducation et les moyens d'existence par le biais des ministères compétents. (phase II de l'opération de budgétisation, du retour et de la réintégration).	A partir de 2009.
Accent sur les questions relatives à la terre, au logement et à la propriété aux niveaux de l'accès, de l'allocation, de l'état de droit et de la médiation.	En cours.
Etablissement de profils des déplacés internes et identification des solutions au cas par cas.	Etablissement de profils en 2008 Recherche de solutions en cours.
L'assistance humanitaire sera ciblée pour prévenir et répondre le cas échéant à de nouveaux déplacements, y compris de rapatriés.	En cours.

Résultats escomptés :

- Document de budgétisation de la Stratégie afghane de développement national ;
- La Conférence de Kaboul permet un appui ciblé pour des réponses mutisectorielles dans les zones présentant le plus fort potentiel de retours ;
- Amélioration des perspectives de retour durable ;
- Allocation de terres en cours ;
- Réduction du nombre de déplacés internes.

PARTENARIATS ET APPUI

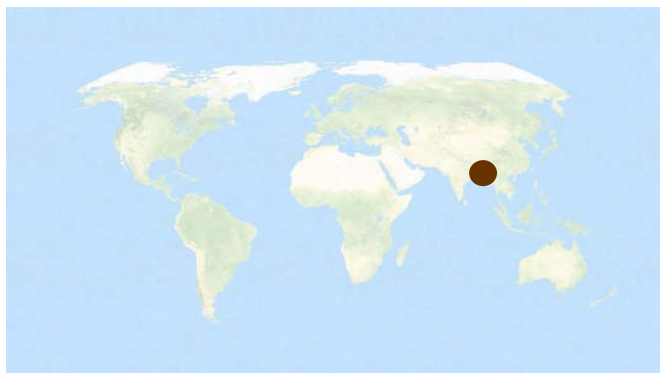
Les objectifs susmentionnés ne pourront être atteints que moyennant les efforts concertés de toutes les parties prenantes. En conséquence, un partenariat et un dialogue avec les gouvernements hôtes et afghan, les institutions sœurs des Nations Unies, les organisations non

gouvernementales, les organisations internationales chargées du développement et les donateurs constituent des aspects interdépendants de l'approche du HCR à la situation afghane.



LA SITUATION AU BANGLADESH :

LES REFUGIES ROHINGYA AU BANGLADESH



ANALYSE ET EVALUATION GLOBALE

Le Bangladesh a généreusement accueilli les réfugiés pendant plus de trois décennies. A l'heure actuelle, près de 28 000 réfugiés Rohingyas résident dans deux camps dans la Province Sud-Est de Cox's Bazar alors qu'environ 150 000 à 200 000 réfugiés rohingyas¹ dépourvus de statut juridique, vivent dans des villages à l'extérieur des camps. La plupart des Rohingyas se trouvent au Bangladesh depuis 1991.

Le respect des principes fondamentaux du droit international des réfugiés, des politiques gouvernementales plus favorables et les efforts de la communauté internationale ont permis d'améliorer la vie des réfugiés rohingyas tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps ces deux dernières années. Bien qu'ils ne puissent pas encore se déplacer librement et qu'ils n'aient pas accès au marché du travail, le Gouvernement accepte que les réfugiés quittent les camps pour travailler à l'extérieur et leur permet de travailler à l'intérieur du camp. Parmi les autres améliorations, citons la construction d'abris pour les réfugiés dans les camps, l'amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle, une représentation authentique des réfugiés et l'amélioration de l'état de droit, y compris le démantèlement du système « maji » qui s'est traduit par l'exploitation de réfugiés par les chefs de communauté. Les réfugiés ont également de meilleures possibilités en matière de formation professionnelle, d'accès à un programme qui s'efforce de couvrir les besoins des réfugiés handicapés et un enseignement primaire mieux adapté. Les efforts déployés par les Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale ont également commencé à appuyer la population bangladaise et les Rohingyas vivant à l'extérieur des camps dans le District de Cox's Bazar dans la mesure où ils traversent souvent des épreuves socio-économiques

similaires. Plus récemment, le Gouvernement a permis, à titre humanitaire, le transfert vers un lieu plus sûr de près de 10 000 Rohingyas vivant dans des conditions de dénuement à l'extérieur du camp au bord d'une rivière. Néanmoins, la situation globale reste inférieure aux normes internationales et les camps révèlent bon nombre des caractéristiques d'autres situations de réfugiés prolongées.

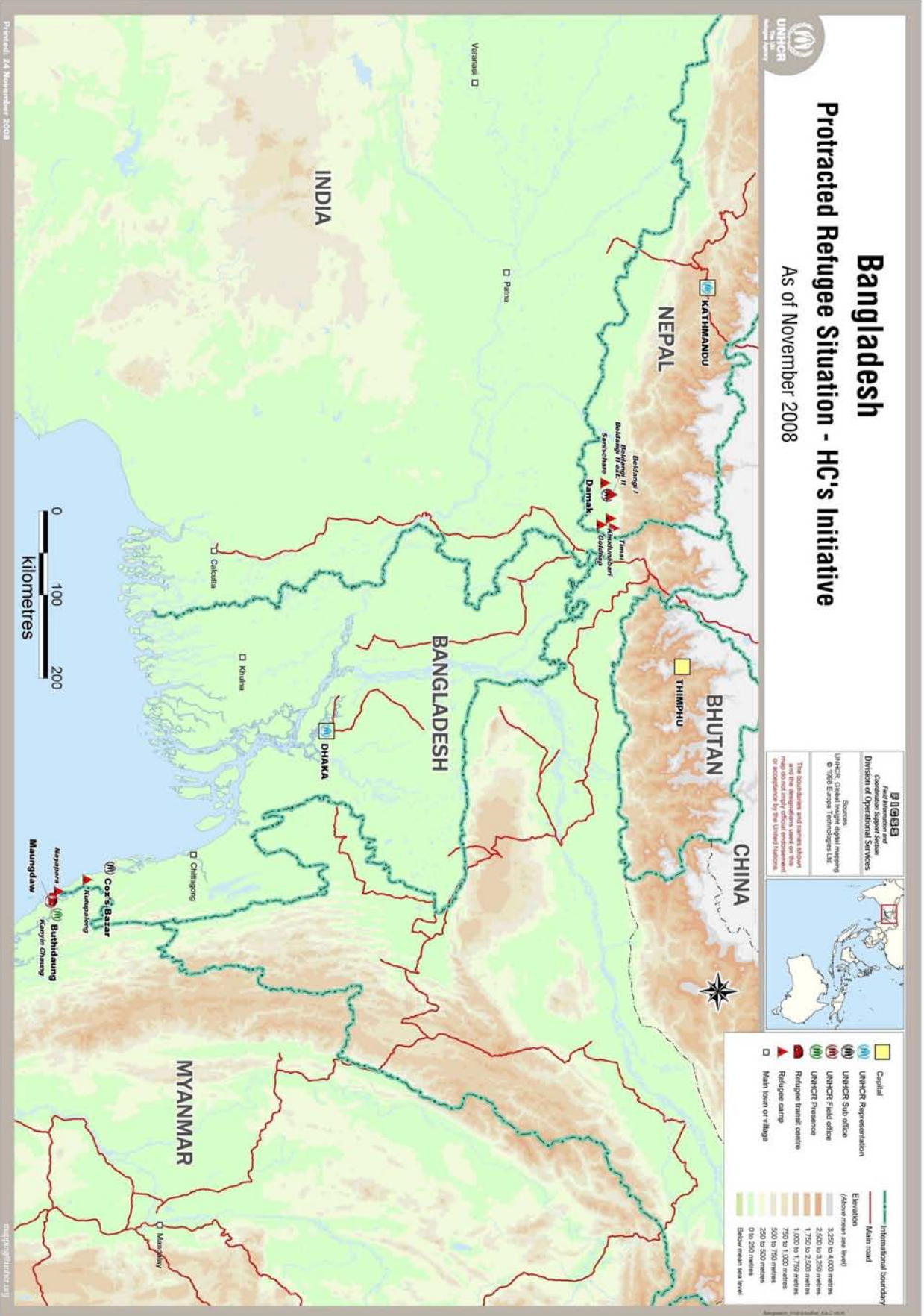
La plupart des réfugiés sont entièrement dépendants de l'assistance humanitaire. Il y a une incidence relativement élevée des problèmes de santé mentale et physique, d'exploitation et de violences sexuelle et autres. Le bien-être physique et émotionnel des réfugiés est considérablement affecté par l'absence de progrès dans la recherche de solutions à leur situation..

BUT

Au cours de sa visite au Bangladesh en mai 2008, le Haut Commissaire est convenu avec le Gouvernement, les ONG, l'équipe des Nations Unies dans le pays et les gouvernements donateurs que le but primordial du programme en faveur des réfugiés est d'aboutir à des solutions globales pour les Rohingyas conformément aux normes et obligations internationales. En même temps, il a été reconnu que les problèmes réels que rencontre le Bangladesh dans la mesure où il compte parmi les pays d'accueil de réfugiés les moins développés et les plus peuplés doivent être pris en considération. Un accord a également été conclu sur le fait que l'approche adoptée doit examiner sur une base équitable la situation des réfugiés vivant dans les camps, les Rohingyas non enregistrés vivant à l'extérieur du camp et la population bangladaise locale .

Gardant cela à l'esprit, le Haut Commissaire a proposé une approche incluant les efforts faits pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement et accroître les perspectives de recours, tant en renforçant le programme du HCR dans l'Etat du Nord de Rakhine et moyennant une amélioration du dialogue politique avec les acteurs pertinents. Parallèlement, le Haut Commissaire a proposé d'organiser une Conférence des parties prenantes afin de se mettre d'accord sur une feuille de route visant à ouvrir les camps au Bangladesh, offrir aux réfugiés la liberté de mouvement et le droit au travail afin de favoriser l'autonomie et le rapatriement librement consenti et mobiliser un appui pour sa mise en œuvre. Troisièmement, il a offert de répondre aux préoccupations relevant de l'asile et de la migration affectant la région dans son ensemble.

¹ Aux fins de ce document, le terme de Rohingyas désigne les résidents musulmans de l'Etat du Nord Rhakine au Myanmar. Il existe d'autres communautés musulmanes au Myanmar qui se dissocient des Rohingyas pour des raisons linguistiques, ethniques ou historiques.



OBJECTIFS

Afin d'atteindre ce but et conformément à la proposition du Haut Commissaire, les objectifs à court, moyen et long terme concernant l'opération en faveur des réfugiés sont les suivants :

- A court et moyen terme, l'objectif est de **solliciter l'appui politique et financier pour les Rohingyas au Bangladesh par le biais d'une Conférence des parties prenantes** soit à Dhaka soit à Genève. A cet égard, le Gouvernement du Bangladesh, le HCR et la communauté internationale travaillent en étroite collaboration pour améliorer les camps de réfugiés, y compris moyennant l'utilisation stratégique de la réinstallation.
- A long terme, afin d'améliorer les perspectives de rapatriement librement consenti depuis le Bangladesh, il est essentiel de **s'attaquer aux causes profondes du déplacement**. Il convient également d'examiner les dimensions régionales plus larges du déplacement des Rohingyas.

PLAN D'ACTION

1. Court terme : Mesures préparatoires

Activités	Calendrier
<p><i>Enregistrement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de tous les Rohingyas et délivrance des cartes d'identité. 	Achèvement de la délivrance des cartes d'identité aux réfugiés du camp en juillet 2008 ; les Rohingyas à l'extérieur du camp ne sont pas encore enregistrés.
<p><i>Partenariats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de partenaires opérationnels et d'exécution dans les camps. 	Activité achevée en juin 2008 + en cours.
<p><i>Participation des réfugiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active des réfugiés dans les organes de gestion du camp. 	Activité achevée en mars 2008 + en cours.
<p><i>Mobilisation de la communauté :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la participation des réfugiés pour veiller à leur contribution active à la communauté, les aider à garantir leur propre protection, entretenir leur logement et le voisinage ; • Entreprendre une formation professionnelle, particulièrement les réfugiés vulnérables dans les camps. 	Les ONG internationales commenceront leur travail en 2009. 2008, en cours.
<p><i>Logement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du programme de construction de nouveaux abris pour remplacer les huttes délabrées dans les camps. 	Fin 2009. Kutupalong : programme achevé en septembre 2008 ; Nayapara : en cours, achèvement prévu fin 2009.
<p><i>Réinstallation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les possibilités de réinstallation depuis le Bangladesh ; • Etablir le profil de la population des camps pour identifier les personnes ayant besoin de réinstallation. 	Activité achevée. Achèvement d'ici au premier trimestre de 2009.



UNHCR / G.M.B. Akash / June 2006

2. Court et moyen terme : Amélioration socio-économique dans le district de Cox's Bazar

Activités	Calendrier
<p><i>Partenariats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser l'appui des institutions des Nations Unies et de la communauté internationale pour appuyer le développement de toutes les communautés de Cox's Bazar. 	2008/09 (activité débutée en partie).
<p><i>Bonne gouvernance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité juridique et administrative du Gouvernement pour améliorer l'état de droit afin qu'il bénéficie à l'ensemble des communautés de Cox's Bazar. Education civique sur les droits, obligations et devoirs. 	<p>A partir de 2009.</p> <p>En cours.</p>
<p><i>Moyens d'existence et emploi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer les activités favorisant l'autosuffisance (mobilisation de la communauté, capacités de survie, formation professionnelle et projets à impact rapide) pour l'ensemble des communautés de Cox's Bazar ; Mettre la dernière main à une étude technique de l'OIT pour faire avancer la stratégie concernant les moyens d'existence ; Formulation de la stratégie de formation professionnelle pour encourager les activités génératrices de revenus pour l'ensemble des communautés de Cox's Bazar ; Promotion des petites entreprises et investissements dans les zones d'accueil de réfugiés afin de bénéficier à toutes les communautés de Cox's Bazar. 	<p>2008/9 (activité débutée en partie).</p> <p>Début 2009.</p> <p>Début 2009.</p> <p>2009 (activité débutée en partie).</p>
<p><i>Sécurité alimentaire, nutrition et protection de l'environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre la dernière main à la proposition de la FAO sur le reboisement et la foresterie afin de bénéficier à toutes les communautés de Cox's Bazar ; Améliorer les moyens d'autosuffisance par le biais de la sauvegarde de l'environnement et le relèvement (reboisement et foresterie). 	2008/9 (activité débutée en partie).
<p><i>Education :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'enseignement primaire dans les camps de réfugiés (UNICEF) ; Améliorer les services d'enseignement offerts à toutes les communautés du District de Cox's Bazar. 	2008/9 (activité débutée).
<p><i>Soins de santé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleur accès aux soins de santé primaires et secondaires et services de nutrition pour toutes les communautés du District de Cox's Bazar ; Amélioration des soins psychosociaux à toutes les personnes du District. 	Amélioration dans le camp d'ici à octobre 2008 et en cours ; Activités à l'extérieur du camps : 2009.

Résultats escomptés :

- Lever des restrictions à la mobilité, au travail et à l'éducation des réfugiés dans les camps.
- Amélioration des services d'éducation, des possibilités d'autosuffisance et des services médicaux bénéficiant aux Rohingyas et aux Bangladais dans le District de Cox's Bazar.
- Réhabilitation de l'environnement à Cox's Bazar.
- Réduction de la malnutrition aiguë à Cox's Bazar.
- Amélioration de l'état de droit à Cox's Bazar.

3. Moyen et long terme : Rapatriement et réintégration

Activités	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les réunions tripartites entre les gouvernements du Bangladesh, du Myanmar et le HCR. 	Fin 2008 (en cours).
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une information aux réfugiés sur la situation prévalant à Myanmar, permettant une décision en toute connaissance de cause. 	2008 (en cours).
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les activités, les programmes dans l'Etat du nord de Rakhine à Myanmar. 	A partir de 2009.

Résultats escomptés :

- Les réfugiés décident librement et en toute connaissance de cause de rentrer chez eux.
- Les Rohingyas au Bangladesh peuvent rentrer de leur plein gré à Myanmar.
- Les Rohingyas et d'autres communautés dans l'Etat du Nord de Rakhine sont en mesure d'apporter une contribution positive à Myanmar par le biais d'une amélioration des possibilités socio-économiques dans l'Etat du Nord-Rakhine.

PARTENARIATS ET APPUI

Alors que l'initiative est conduite par le HCR, ses objectifs ne pourront être atteints que moyennant les efforts conjoints de tous les acteurs. L'appui financier et politique des gouvernements du Bangladesh, du Myanmar, les institutions des Nations Unies, des ONG et des donateurs seront indispensables à son succès.

Les institutions bilatérales et les institutions des Nations Unies ont déjà exprimé leur appui à cette situation. Il est important de garantir l'engagement d'un large éventail d'acteurs pour assurer l'appui politique et financier,

particulièrement à l'extérieur des camps. Les partenaires de développement des Nations Unies doivent intensifier leurs efforts par le biais d'un programme coordonné, en veillant à ce que les changements soient accompagnés d'une amélioration des conditions de vie des communautés bangladaises dans la zone affectée.

Les effectifs du HCR ne changeront pas à court et à moyen terme. L'amélioration des activités des institutions des Nations Unies et des ONG dans le District de Cox's Bazar pourrait nécessiter une augmentation des effectifs.



UNHCR / G.M.B. Akash / June 2006

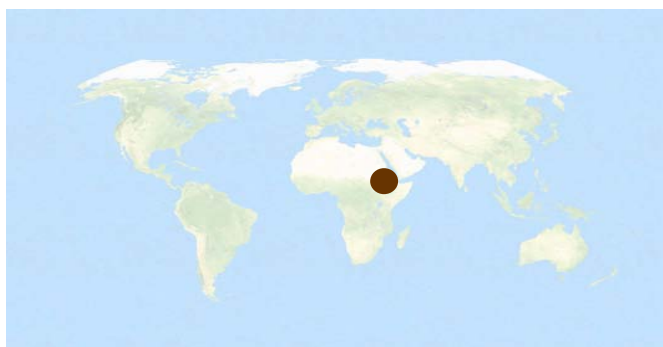


UNHCR / G.M.B. Akash / June 2006



UNHCR / G.M.B. Akash / June 2006

LA SITUATION A L'EST DU SOUDAN : LES REFUGIES ERYTHREENS A L'EST DU SOUDAN



ANALYSE ET EVALUATION GLOBALE

Pendant plus de 40 ans, le Soudan a hébergé environ 220 000 réfugiés venant des pays voisins. Quelque 147 000 demandeurs d'asile et réfugiés ont trouvé refuge à l'est du Soudan, dont presque 96 000² vivent dans 12 camps dans les Etats du Centre, de Gedaref, de Sinar et de Kassala. Les Erythréens composent la majorité de cette population. Les groupes les plus importants sont arrivés à la fin des années 60 et au début des années 80 au cours de la guerre d'indépendance et de la guerre civile en Erythrée. Bon nombre sont également arrivés entre 1998 et 2000 au cours du conflit frontalier avec l'Ethiopie.

Entre 2000 et 2004, l'amélioration des conditions prévalant en Ethiopie et en Erythrée a suscité deux déclarations de cessation, des dispositions juridiques établissant les conditions dans lesquelles le statut de réfugié prend fin dans la mesure où il n'est plus ni nécessaire ni justifié. Toutefois, après quelques retours limités, la détérioration rapide de la situation des droits de l'homme en Erythrée a rendu la mise en œuvre de la clause de cessation impossible. Une politique consultative d'abstention de retour a été publiée et l'opération d'identification a été interrompue. En conséquence, de nombreux Erythréens se trouvent sans documents leur conférant un statut juridique au Soudan et continuent de vivre dans des camps, des zones d'installation et en milieu urbain et ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine.

Les perspectives limitées de rapatriement et l'absence d'opportunités d'intégration sur place ont abouti à une situation où les réfugiés sont extrêmement dépendants de l'aide humanitaire. On compte quelques possibilités limitées d'emploi et d'activités agricoles. Une restriction à la liberté de mouvement, la rareté des terres fertiles et la pauvreté générale affectent les réfugiés et les communautés hôtes dans la région.

Parmi les autres problèmes, on peut citer les taxes imposées pour la délivrance de documents d'identité, les

arrestations ou la déportation arbitraire et l'établissement de systèmes visant à contrôler la violence sexuelle et sexiste. Le HCR et le Bureau du Commissaire aux réfugiés (COR) soulignent la nécessité de renforcer les activités de protection concernant les réfugiés nouvellement arrivés, les mineurs non accompagnés et les enfants séparés.

En l'absence d'une solution efficace envisageable, de nombreux réfugiés défient la politique gouvernementale et se dirigent vers les centres urbains, particulièrement Khartoum. D'autres tentent de se diriger vers d'autres pays, risquant de tomber entre les mains de passeurs ou de trafiquants. Cette situation est encore aggravée par le nombre croissant de nouveaux arrivants en provenance de l'Erythrée, de l'Ethiopie et tout récemment de la Somalie. Pour la seule année 2007, plus de 10 000 nouveaux arrivants ont été enregistrés. En 2008, quelque 13 000 nouveaux arrivants avaient déjà été enregistrés à la fin d'octobre. Le mélange de nouveaux arrivants et de personnes arrivées depuis longtemps pose des problèmes supplémentaires.

Au fil des ans, on a enregistré plusieurs tentatives de trouver des solutions à cette situation prolongée et des leçons importantes ont été tirées. La visite du Haut Commissaire au début de 2007 a marqué un nouvel effort pour attirer l'attention internationale sur cette situation. En septembre 2007, le HCR et le Commissaire aux réfugiés ont présenté une stratégie de solutions globales envisageant une amélioration du système d'asile au Soudan et le déplacement des priorités depuis l'aide sous forme de soins et entretien jusqu'à une approche fondée sur l'autosuffisance en tant que condition préalable à l'intégration sur place complétée avec une utilisation stratégique de la réinstallation. La stratégie s'appuie sur les trois principaux piliers suivants :

1. **Enregistrement et établissement du profil de la population réfugiée et amélioration du système d'asile ;**
2. **Amélioration de la qualité et de la fourniture des services de base ;**
3. **Identification des solutions durables en faisant une référence particulière à l'autonomie/l'intégration sur place et la réinstallation.**

BUT

Le but global de la stratégie conjointe du HCR et du COR concernant la situation de réfugiés prolongée à l'est du Soudan est de mobiliser l'intérêt et l'appui pour les activités à court et à plus long terme afin d'améliorer la protection et les conditions de vie des réfugiés et trouver des solutions durables à leur sort.

² Chiffres antérieurs à l'opération actuelle de vérification.

Eastern Sudan Protracted Refugee Situation - HC's Initiative

As of November 2008



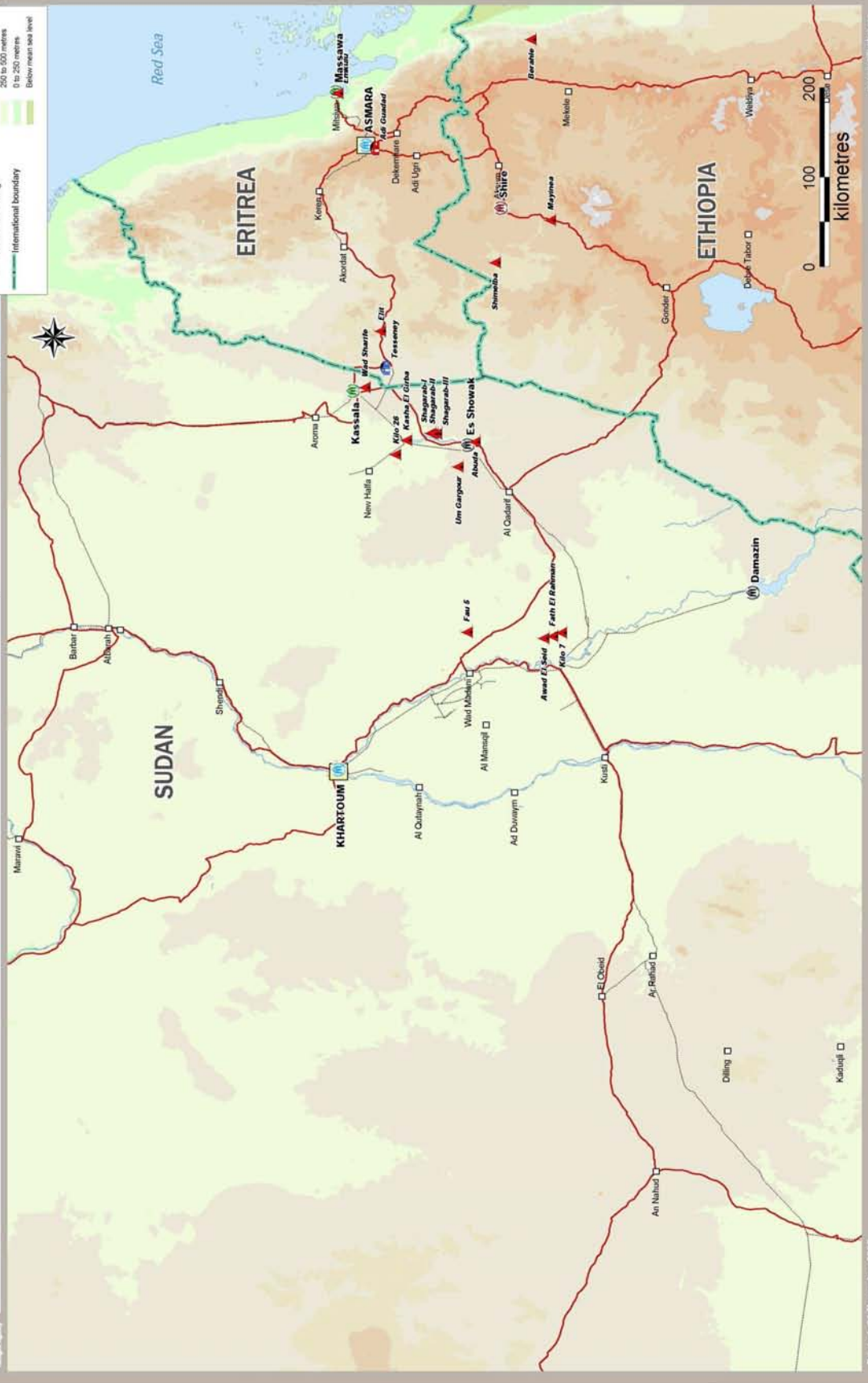
FIGS
Field Information and
Companion Support Section
Division of Operational Services

Source:
UNHCR Global Field Mapping
© 1998 Europa Technologies Ltd

The boundaries and names shown
may not reflect official endorsement
or acceptance by the United Nations.

— Main road
----- Railway
□ Capital
○ UNHCR Representation
○ UNHCR Sub office
○ UNHCR Field office
○ UNHCR Presence
○ Refugee transit centre
○ Refugee camp
□ Main town or village
--- International boundary

Elevation
 (Above mean sea level)
 3,250 to 4,000 metres
 2,500 to 3,250 metres
 1,750 to 2,500 metres
 1,000 to 1,750 metres
 750 to 1,000 metres
 500 to 750 metres
 250 to 500 metres
 0 to 250 metres
 Below mean sea level



OBJECTIFS

Pour chacun des trois principaux piliers de l'intervention, les buts et objectifs suivants ont été identifiés :

1. Enregistrement et établissement du profil de la population réfugiée et amélioration du système d'asile

1.1 Enregistrement et établissement de profil

But global	En savoir davantage sur la population réfugiée pour mieux cibler les interventions de protection et mettre au point des solutions durables appropriées	
	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Court terme (en cours)	→ Confirmation du statut de réfugié des Erythréens dont la situation n'est pas clairement définie.	→ Effectuer une vérification physique des personnes dans les camps ainsi qu'un enregistrement individuel ; → Fournir un appui immédiat aux personnes courant des risques de protection spécifiques.
Moyen-terme (2008 – 2009)	→ Tous les réfugiés reçoivent les papiers nécessaires ; → Amélioration des interventions de protection et d'assistance.	→ Actualisation de l'information existante sur l'enregistrement et compilation de renseignements supplémentaires ; → Le COR doit fournir des documents d'identité à l'ensemble des réfugiés adultes dans les camps ; → Reproduire cette opération dans les zones rurales et urbaines à l'est du Soudan et à Khartoum.
Long terme (à partir de 2009)	→ Les solutions durables les plus appropriées sont identifiées sur la base de l'établissement du profil global de cette population.	→ Peaufiner et actualiser les données d'enregistrement existantes dans tous les domaines.

1.2 Amélioration du système d'asile

But global	Améliorer le statut juridique, l'accès et l'exercice des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les camps et dans les zones urbaines et rurales	
	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Court terme (en cours)	→ Amélioration de la qualité de l'asile et de la protection dans les camps de réfugiés ; → Création de capacités au COR afin de traiter les demandes d'asile et de fournir une protection dans les camps.	→ Améliorer l'appui technique et financier au COR afin d'améliorer ses activités et son efficacité ; → Améliorer l'accès des demandeurs d'asile aux procédures de détermination de statut ; → Fournir une formation au personnel du COR ; → Coopérer avec le Gouvernement à la révision actuelle de la législation sur l'asile.
Moyen/long terme (à partir de 2009)	→ Amélioration de la création de capacités du COR pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités ; → Amélioration des procédures d'asile conformément aux meilleures pratiques et aux normes ; → Le Gouvernement doit adopter une législation révisée sur l'asile conforme aux normes internationales.	→ Conduire une analyse des lacunes en matière de protection ; → Etablir des procédures visant à autoriser les réfugiés à se déplacer ; → Etablir une procédure rapide pour statuer sur les cas et résoudre le statut juridique de certains demandeurs d'asile ; → Coopérer avec le COR concernant la nouvelle législation sur l'asile.

2. Amélioration de la qualité et de la fourniture des services de base

But global	Améliorer les conditions de vie des réfugiés, particulièrement dans les camps	
	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Court terme (en cours)	<ul style="list-style-type: none"> → Participation accrue des réfugiés à l'amélioration des services de base, particulièrement les femmes ; → Respect des normes humanitaires minimales ; → Amélioration de la capacité d'exécution des ONG dans des secteurs spécifiques d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> → Conduire des évaluations participatives ; → Impliquer les comités de réfugiés dans la gestion et l'exécution des services (par exemple comités des eaux, PTA) ; → Interventions d'urgence pour améliorer les services d'eau, de santé et d'assainissement ; → Distribution d'articles d'hygiène aux femmes et aux filles ; → Distribution de matériaux d'éducation aux écoles dans les camps ; → Augmentation du personnel et de l'appui technique du HCR.
Moyen-terme (2008 – 2009)	<ul style="list-style-type: none"> → Progrès accomplis dans le respect des normes dans le secteur de la nutrition, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation ; → Diminution du taux de malnutrition de 22% à 15% ; → Réduction du taux de mortalité maternelle au-dessous de 158/10 000 ; → Amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement ; → Participation accrue des homologues gouvernementaux dans la fourniture de services aux camps ; → Amélioration des mesures de conservation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> → Etudier l'impact des critères actuels d'assistance ; → Fournir des services de base en rénovant les structures existantes ; → Remettre les services d'éducation au Ministère de l'éducation et continuer de fournir des matériaux éducatifs ; → Promouvoir la participation des femmes (Comités de femmes, Associations de femmes pour l'épargne et le crédit) ; → Sensibiliser le public sur le VIH/sida, la violence sexuelle et sexiste et la santé de la reproduction ; → Renforcer les mécanismes de protection et d'aiguillage pour les personnes ayant des besoins spécifiques, particulièrement les victimes de violences sexuelle et sexiste ; → Favoriser la foresterie, les pépinières et améliorer les pâturages.
Long terme (à partir de 2009)	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion des services des camps intégrée aux politiques gouvernementales pour la région. 	<ul style="list-style-type: none"> → Achever le transfert des services aux homologues gouvernementaux.

3. Identification de solutions durables

But global	Améliorer les perspectives d'intégration sur place et de réinstallation dans les pays tiers des réfugiés pour lesquels le rapatriement n'est pas une solution durable réalisable	
	<i>Objectifs</i>	<i>Activités prévues</i>
Court terme (en cours)	<ul style="list-style-type: none"> → Promotion de l'autosuffisance et de l'accès aux moyens d'existence ; → Présentation des cas de réfugiés isolés ayant des besoins spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Etablissement de profils des aptitudes et professions des réfugiés ; → Plaidoyer auprès du Gouvernement afin de promouvoir la compréhension et l'appui à l'autonomie (allocation de terres et activités génératrices de revenus) ainsi que l'intégration sur place ; → Suivre les cas présentant des risques de protection élevés, identifier moyennant la vérification pour qui la réinstallation pourrait être la meilleure solution ; → Promouvoir l'inclusion des réfugiés dans le cadre des Nations Unies pour le développement.
Moyen-terme (2008 – 2009)	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de l'autosuffisance par le biais de stratégies d'autonomie régionales ; → Utilisation stratégique de la réinstallation par le biais d'un plan pluriannuel visant à réduire le nombre de réfugiés se trouvant dans des situations prolongées. 	<ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir des initiatives de recherche pour évaluer les besoins et les aptitudes des réfugiés ainsi que les possibilités d'autosuffisance et une analyse de marché ; → Solliciter les services gouvernementaux pour obtenir des terres agricoles supplémentaires ; → Fournir des semences, des outils et des engrais ; → Adopter des techniques d'élevage ; → Promouvoir les aptitudes à la création et la gestion d'entreprises ; → Concevoir et mettre en œuvre des projets d'autosuffisance, y compris la microfinance et la formation professionnelle sur la base des conclusions de recherche antérieures et en mettant particulièrement l'accent sur les femmes ; → Utiliser les données d'enregistrement pour identifier les réfugiés aux fins d'un programme de réinstallation pluriannuel.
Long terme (à partir de 2009)	<ul style="list-style-type: none"> → Trouver des solutions durables pour la plupart des réfugiés contribuant de façon positive au développement de la région ; → Etablissement d'un programme de réinstallation pluriannuel. 	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des projets régionaux incluant les réfugiés moyennant la participation directe des acteurs gouvernementaux et du développement.

PLAN D'ACTION

1. Enregistrement et établissement du profil de la population réfugiée et amélioration du système d'asile

1.1 Enregistrement et établissement de profil

La première phase de l'opération de vérification a été lancée en mars 2008 et sera terminée en décembre 2008. Elle couvre les réfugiés dans les camps et recueille des données individuelles et familiales, y compris des photos et des données biométriques ainsi qu'une information sur les besoins spécifiques, le niveau d'éducation et les aptitudes professionnelles. On prévoit de vérifier **60 000 réfugiés** et de les enregistrer dans les 12 camps à la fin de décembre en regard d'une population estimée à **94 000 réfugiés**. Le solde de quelque 34 000 réfugiés pourrait avoir quitté les camps aux fins de réinstallation ou s'être déplacé vers des villes.

La deuxième phase de l'opération d'enregistrement ciblera les zones d'installation et les centres urbains à l'est du Soudan alors que la phase trois se centrera sur les réfugiés de Khartoum. Le HCR négocie avec le Bureau du Commissaire aux réfugiés (COR) la délivrance dès que possible de cartes d'identité d'une durée de validité de cinq ans à tous les réfugiés vérifiés, comme l'a prévu la stratégie de solutions. Ces cartes d'identité devaient régulariser le séjour des réfugiés. Toutefois, de nouveaux amendements devront être apportés à la législation sur l'asile afin d'améliorer la liberté de mouvement et le droit au travail, accroissant par là les possibilités d'autosuffisance.

1.2 Amélioration du système d'asile

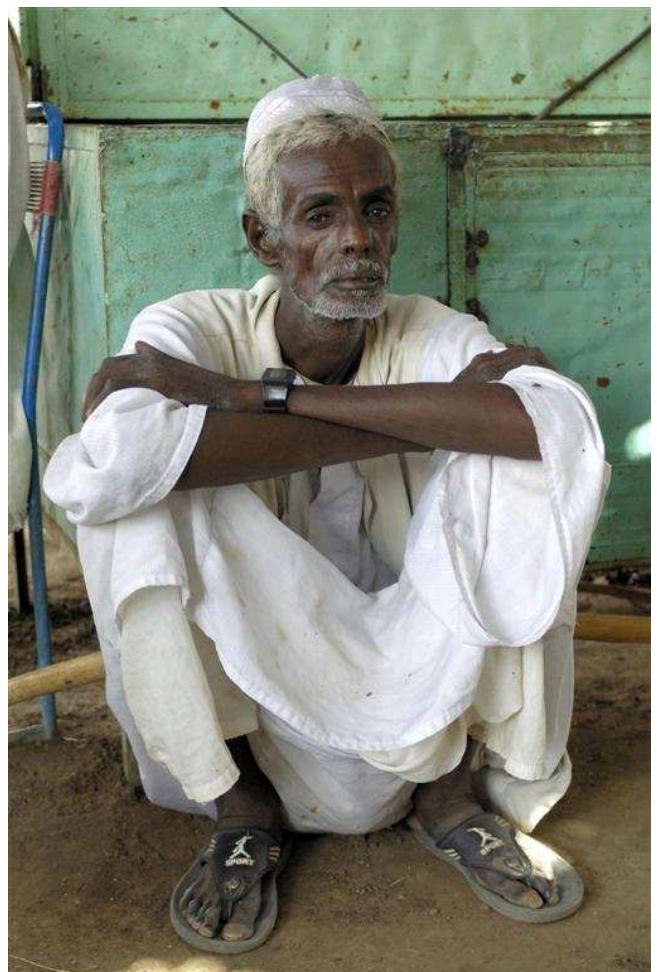
Le HCR a renforcé son appui au COR à Khartoum et à l'est du Soudan pour mieux aider le personnel à traiter les demandes d'asile. Cela inclut la fourniture d'un équipement technique ainsi que l'amélioration des locaux. La capacité du COR en matière de détermination du statut et de traitement des demandes d'asile individuelles à l'est du Soudan sera renforcée par la construction de résidences et de nouveaux bureaux pour le personnel à Shagarab. Le HCR formera les fonctionnaires gouvernementaux en matière d'asile.

Les efforts déployés par le HCR et le COR pour améliorer les systèmes d'asile à l'est du Soudan sont complétés par d'autres acteurs. En 2008, Save the Children a détaché des administrateurs chargés de la protection infantile et des services communautaires à l'est du Soudan. Ils ont formé le HCR et ses partenaires en matière de protection infantile, contribué à établir un Centre pour les mineurs non accompagnés et fourni des recommandations sur les moyens d'améliorer les procédures d'asile concernant ces mineurs. Ils ont également appuyé l'opération de vérification.

2. Améliorer la qualité et l'exécution des services essentiels

Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration des services essentiels aux réfugiés, particulièrement dans le secteur de la santé. En 2008, plusieurs interventions urgentes ont été conduites, telles que la construction et la réhabilitation de centres sanitaires. En outre, la construction de dispensaires dans les camps de Shagarab a été achevée. Les services d'eau ont été améliorés moyennant l'installation de trois pompes à eau équipées de panneaux solaires. Un personnel ayant l'expérience technique requise dans les secteurs de la santé et de la nutrition a été recruté pour aider les partenaires d'exécution ainsi que le Gouvernement à évaluer et améliorer les services aux réfugiés.

Un projet a été lancé pour appuyer les mineurs non accompagnés dès leur arrivée dans le camp de Shagarab. L'hébergement et deux repas quotidiens sont fournis à l'ensemble des mineurs non accompagnés âgés de moins de 14 ans. Les mineurs non accompagnés reçoivent également un appui social alors que le HCR et le Gouvernement identifient conjointement les solutions durables pour la communauté.



UNHCR / Fred Noy / Juin 2007

3. Identification de solutions durables

Le HCR identifie les réfugiés ayant des possibilités d'intégration limitée en utilisant l'outil d'identification des risques plus élevés. En octobre, une équipe s'est rendue à l'est du Soudan pour contribuer à développer l'élément de réinstallation de la stratégie de solutions en utilisant cet outil. Une proposition pluriannuelle concernant une augmentation importante des places de réinstallation sera également examinée. Le HCR est toutefois préoccupé par la pénurie d'administrateurs chargés de la réinstallation et la capacité limitée de l'OIM au Soudan, ce qui pourrait devenir une entrave au succès du programme de réinstallation.

S'il convient d'améliorer les possibilités de réinstallation, ce n'est peut-être pas une solution appropriée pour la plupart des réfugiés. En conséquence, le HCR se concentrera sur les possibilités d'autosuffisance. Les projets pilotes d'autosuffisance suscitent un intérêt et un appui parmi les réfugiés bien que le niveau actuel de

participation soit trop faible pour induire une différence notable. Le HCR continue de réorienter le programme de soins et entretien vers l'autosuffisance et la participation active des réfugiés dans le tissu économique local.

L'intégration sur place est une réalité socio-économique pour les réfugiés qui se trouvaient auparavant dans les camps et une réelle perspective pour d'autres. Des secteurs entiers de l'économie dépendent des travailleurs érythréens (agriculture, restaurants, travaux ménagers). Certains camps ne peuvent être distingués des villages soudanais voisins. L'intégration locale n'est plus tabou pour le COR (sur place ou à Khartoum) ou les autorités locales. Le HCR s'efforce d'engager plus étroitement le Gouvernement à la promotion de l'intégration sur place et à la participation des réfugiés dans la communauté soudanaise au sens large. Les perspectives d'intégration sur place nécessitent une plus grande liberté de mouvement et dépendront des amendements apportés à la législation sur l'asile ainsi qu'à la suppression des restrictions au droit des réfugiés au travail.

PARTENARIATS ET APPUI

La stratégie de solutions est conjointement mise en œuvre par le HCR et le COR. Les partenariats avec un grand nombre d'acteurs sont cruciaux en raison de la complexité de l'opération. Le HCR s'engage auprès du gouvernement local, du COR, des institutions des Nations Unies et des ONG. Les partenariats avec les acteurs du développement et avec les organisations ayant une expérience en matière de développement rural sont particulièrement cruciaux.

Concernant la planification stratégique à long terme, le HCR a préconisé l'inclusion des réfugiés dans le processus de l'évaluation commune par pays et du cadre d'aide au développement. Les interventions sont désormais intégrées dans tous les segments du cadre d'assistance au développement récemment établi pour le Soudan.

Une étude sur les moyens d'existence est actuellement en cours. Cette étude portera essentiellement sur six secteurs : la mise au point d'une plateforme en ligne visant à consolider les études sur la recherche liée aux moyens d'existence ; la disponibilité de formations professionnelles ; l'augmentation des revenus des cultivateurs et des éleveurs ; l'accès à la micro-finance ; le renforcement du secteur privé ; et la création de capacités des organisations locales et des ONG afin de mener à bien des projets d'autosuffisance.

La situation requiert une stratégie de solutions à plusieurs volets, ce qui comporte des besoins financiers additionnels. Ces besoins seront établis une fois que l'opération de vérification en cours aura produit des résultats et qu'une stratégie d'autosuffisance sera formulée, ce qui pourrait aboutir à l'établissement d'un budget supplémentaire pluriannuel.



UNHCR / Fred Noy / June 2007

LA SITUATION EN SERBIE :

LES REFUGIES CROATES ET BOSNIAQUES EN SERBIE ET LA STRATEGIE DE RETRAIT DU HCR



ANALYSE ET EVALUATION GLOBALE

Le processus de Sarajevo a été lancé en janvier 2005 par les gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie moyennant l'appui du HCR, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de resserrer les liens de coopération régionale et de promouvoir les solutions pour les réfugiés et les déplacés internes. Le processus n'a pas respecté le calendrier initial prévu avec un achèvement fixé à décembre 2006 en raison d'une absence d'accord sur certaines questions résiduelles en Croatie.

La population réfugiée enregistrée en Serbie a décliné de 500 000 en 1996 à 96 000 en 2008. Alors que la plupart des réfugiés de Serbie sont rentrés dans leur pays, se sont intégrés sur place ou se sont réinstallés ailleurs, un nombre important de réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine sont encore dans le pays³. Plus de 200 000 personnes ont été naturalisées en Serbie. Au cours des sept dernières années, le Gouvernement serbe, avec l'aide d'institutions internationales et d'ONG, a réduit de façon significative le nombre de centres collectifs en Serbie, contribuant à la mise en place de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes les plus vulnérables.

Période	# de centres collectifs	# de réfugiés	# de déplacés internes
2001	402	20 946	7 412
2008	57	1 309	4 144

La plupart des personnes se trouvant encore dans les centres collectifs sont malades, âgés ou ont des besoins spécifiques et il peut se révéler difficile et onéreux de trouver des solutions durables à leur sort. Alors que le rapatriement librement consenti vers la Bosnie-Herzégovine s'est considérablement ralenti et que la

³ Quelque 97 000 personnes ont toujours le statut de réfugié mais ce chiffre n'est pas totalement actualisé en regard des chiffres de naturalisation.

réinstallation s'est arrêtée, l'intégration sur place reste la solution la plus durable pour les réfugiés bosniaques résiduels. La même situation prévaut pour la plupart des réfugiés croates bien que le HCR estime que certains rentreraient chez eux s'ils avaient davantage de certitudes concernant leurs droits, tels que pension, convention de bail, biens ou indemnisation. En attendant qu'une solution soit trouvée à ces questions, certains sont réticents à opter pour la naturalisation craignant que la perte du statut de réfugié ne porte atteinte aux prestations auxquelles ils ont droit en Croatie. On estime qu'environ 20 000 familles réfugiées ont perdu leur appartement en Croatie. La question des droits d'occupation ou de bail affecte sérieusement la mise en œuvre de solutions durables dans la mesure où une restauration des droits antérieurs permettrait à de nombreux réfugiés de résoudre leurs propres problèmes sans avoir besoin de l'aide de l'Etat. Le HCR préconise l'établissement d'un mécanisme de règlement des litiges équitable afin de trouver une solution à ce problème.

La communauté internationale doit continuer à résoudre toutes les questions identifiées dans le processus de Sarajevo. Si une solution satisfaisante n'est pas trouvée, des efforts additionnels seront nécessaires pour assister la Serbie dans l'aide qu'elle accorde aux réfugiés pour s'intégrer sur place. On estime qu'environ 20 000 personnes vulnérables ont besoin de cette forme d'assistance, particulièrement au logement. Les autorités nationales et locales ont déployé des efforts considérables pour assurer l'intégration sociale et économique des réfugiés en Serbie. Néanmoins, il reste des problèmes importants. Des logements inadéquats, le chômage, l'absence de qualifications universitaires et de documents constituent des préoccupations durables affectant de nombreux réfugiés ainsi que ceux qui se sont prévalu de la nationalité serbe. En outre, on compte quelque 1 300 réfugiés particulièrement vulnérables vivant dans des centres collectifs ne répondant pas aux normes minimales, dont 93 pour cent aimeraient s'intégrer sur place. La capacité limitée du Ministère de l'intérieur à examiner les demandes et à soustraire les réfugiés naturalisés constitue un obstacle pour l'intégration légale des réfugiés restants. Cela a conduit à un arriéré important de demandes de naturalisation et à l'obsolescence des statistiques.

La stratégie susmentionnée porte essentiellement sur la résolution du problème des réfugiés résiduels dans les centres collectifs et d'autres personnes extrêmement vulnérables dans des logements privés ne répondant pas aux normes. Elle vise également à renforcer la capacité du Gouvernement et à intégrer l'aide aux réfugiés dans les programmes de développement à plus long terme. Les résultats d'une évaluation globale des besoins conduite conjointement par le HCR et le Gouvernement seront bientôt disponibles et guideront les interventions.



BUT

L'appui du HCR aux gouvernements dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés restants pour offrir une stratégie de retrait au HCR au cours des deux prochaines années.

OBJECTIFS

Les solutions pour les réfugiés les plus vulnérables en Serbie seront fournies moyennant une approche à plusieurs volets. Au cours des deux prochaines années, la stratégie aura les objectifs suivants :

- 1. Intégration socio-économique et autosuffisance.**
- 2. Levée des obstacles pour ceux qui souhaitent rentrer chez eux.**

Serbia

Protracted Refugee Situation - HC's Initiative

As of November 2008



FIGSS
Field Information and
Coordination Support Section
Division of Operational Services

Sources:
UNHCR, Global Insight digital mapping
© 1998 Europa Technologies Ltd

The boundaries and names shown
and the designations used on this
map do not imply official endorsement
or acceptance by the United Nations.



Printed: 24 November 2008

mapping@unhcr.org

PLAN D'ACTION

Court terme (fin 2008) : une opération d'établissement de profils est actuellement effectuée concernant la population réfugiée tout entière. Les résultats seront disponibles avant décembre. En particulier, on compte obtenir l'information suivante :

- le nombre de catégories vulnérables, y compris le type de vulnérabilité, sera passé en revue, ce qui permettra au HCR et aux autorités de disposer d'une information exacte sur les types de bénéficiaires qui auront besoin d'une assistance ;
- Les types de besoins/assistance seront également mis à disposition, permettant alors un meilleur ciblage de l'assistance⁴.

Moyen terme (2009) : sur la base des résultats des évaluations, des propositions de projets ciblés seront formulées. Les résultats seront communiqués aux parties prenantes. Des partenariats seront noués avec différents acteurs pour assurer la coordination de l'ensemble des activités et pour veiller à ce que tous les besoins soient couverts.

Moyen/Long terme (2009 et au-delà) : Les projets permettant de trouver des solutions durables aux catégories vulnérables de personnes déplacées seront mises en œuvre. Les autorités locales reçoivent une assistance pour veiller à ce que toutes les personnes ayant des besoins spécifiques trouvent des solutions et soient intégrées dans le réseau social national.

En outre, les interventions prévues par le HCR ont trait aux orientations stratégiques suivantes :

1. Retour vers la Croatie et clarification de la restitution des propriétés

Activités	Calendrier
Fournir une assistance limitée au rapatriement à ceux qui ont besoin d'appui (particulièrement le transport d'articles ménagers).	Assistance limitée au rapatriement jusqu'à la fin de 2009.
Accroître les activités de plaidoyer pour trouver des solutions à la question des droits d'occupation et de bail ainsi qu'aux autres obstacles dans le cadre du processus de Sarajevo.	Négociations concernant les pensions/les propriétés jusqu'à l'achèvement couronné de succès du processus de Sarajevo ou un autre accord entre la Serbie et la Croatie.

Résultats escomptés :

- Réfugiés vulnérables recevant une assistance au rapatriement volontaire vers la Croatie ;
- Confirmation des droits d'occupation/propriété et/ou indemnisation pour les propriétés perdues aux 19 000 familles réfugiées croates en Serbie ;
- Réduction du nombre de réfugiés croates du fait de leur accès aux droits, particulièrement restitution de propriétés/indemnisations et accès aux pensions en Croatie.

2. Création de capacités pour la naturalisation et l'annulation de l'enregistrement (aider le Gouvernement à améliorer sa capacité technique et rationaliser les procédures de naturalisation)

Activités	Calendrier
Maintenir un flux d'informations entre le HCR et les autorités locales compétentes pour garantir l'exactitude du nombre de réfugiés naturalisés.	2009-2010.
Superviser les procédures de naturalisation par le biais des partenaires d'exécution et la présence sur le terrain.	2009-2010.
Sensibilisation sur la naturalisation en coopération avec les ministères compétents.	2009-2010.

Résultats escomptés :

- Le Gouvernement éponge l'arriéré des demandes de naturalisation ; on prévoit la naturalisation de 60 000 réfugiés au cours de 2008 et 2009 ;
- Un mécanisme est mis en place pour l'annulation de l'enregistrement dès la naturalisation ;
- Le Gouvernement a des données exactes et actualisées sur les réfugiés restants ;
- Les solutions durables pour les réfugiés restants seront mieux ciblées ;
- Invoquer la clause de cessation pour les réfugiés bosniaques.

⁴ Les conclusions initiales des centres collectifs révèlent déjà que plus de 50 pour cent de leurs habitants ont besoin d'une forme de logement social afin de résoudre leurs problèmes.

3. Amélioration de l'intégration socio-économique

Activités	Calendrier
Fournir une infrastructure adéquate et améliorer l'accès aux services publics moyennant le plaidoyer, la coopération avec le Gouvernement et le secteur privé.	2009-2010.
Fournir des possibilités d'activités génératrices de revenus et de micro-financés par le biais de micro-crédits prélevés sur un fonds renouvelable établi préalablement.	2009-2010.
Fournir des cours de formation professionnelle aux personnes ayant des besoins spécifiques, y compris les mères célibataires.	2009-2010.
Construire des logements sociaux pour les personnes ayant des besoins spécifiques telles que les personnes âgées, les personnes handicapées.	2009-2010.
Mettre en œuvre des projets de logement, tels que la distribution de matériaux de construction, l'achat de maisons de village et des micro-crédits.	2009-2010.
Etablir des partenariats avec l'Union européenne (par le biais du processus IPA) et d'autres donateurs pour veiller à ce que les besoins fassent l'objet d'une réponse globale.	2009-2010.

Résultats escomptés :

- Une solution durable (logement) est identifiée pour l'ensemble des réfugiés dans les centres collectifs et les personnes vulnérables dans des logements privés ;
- Les réfugiés sont en mesure d'avoir accès aux mécanismes de protection sociale nationaux ;
- Les réfugiés sont formés pour entrer sur le marché du travail ;
- Les projets de logements sociaux sont transférés aux autorités locales dès leur achèvement.

PARTENARIATS ET APPUI

L'engagement ininterrompu du HCR et de la communauté internationale est essentiel pour promouvoir l'accès aux droits en Croatie, particulièrement ceux qui ont trait à la propriété, à l'occupation et/ou aux baux de location et aux pensions..

Sous réserve de l'achèvement du processus de Sarajevo et de l'accord avec les acteurs gouvernementaux, une campagne d'information de masse sur l'intégration locale des réfugiés, en mettant l'accent tout particulier sur les solutions en matière de logement et la naturalisation, pourrait être lancée en 2009.

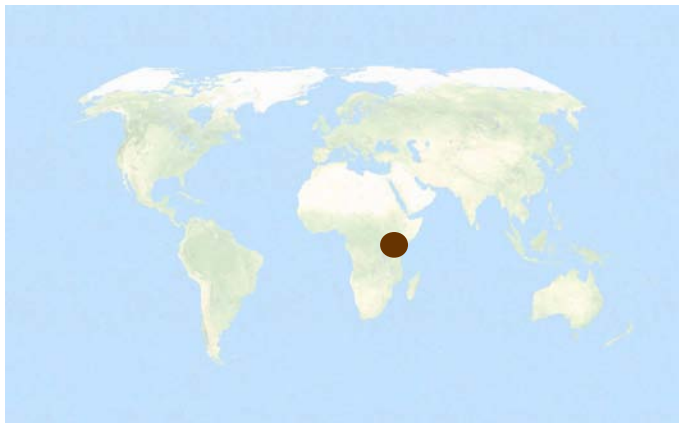
Les programmes de solutions durables et d'intégration pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques sont onéreux. En conséquence, il convient de mobiliser un

appui financier important. L'initiative du Haut Commissaire souligne les possibilités et les obstacles relatifs à la clôture du chapitre sur les réfugiés en Serbie.

Pour trouver des solutions durables aux réfugiés restants, essentiellement ceux qui vivent dans les centres collectifs et dans des logements privés, la Serbie a besoin de ressources additionnelles. La contribution du HCR est estimée à un montant supplémentaire de 15 millions de dollars E.-U. en 2009-2010. Les projets de logements sont particulièrement nécessaires. Bien qu'ils soient onéreux, ils se sont montrés très viables. Le HCR compléterait tous les programmes d'assistance prévus par les autres acteurs, en particulier ceux du Gouvernement serbe et de la communauté européenne par le biais du processus IPA.

LA SITUATION EN REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE :

LES REFUGIES BURUNDAIS DE 1972 DANS LES ANCIENNES ZONES D'INSTALLATION DE REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



ANALYSE ET EVALUATION GLOBALE

Pendant plus d'une décennie, la République-Unie de Tanzanie a hébergé la population réfugiée la plus importante d'Afrique. Les réfugiés burundais constituaient le Groupe le plus important, avec quelque 340 000 personnes hébergées dans les camps de l'ouest du pays pendant plus de 10 ans. Un groupe supplémentaire de 218 000 Burundais est arrivé en République-Unie de Tanzanie dans le sillage des événements de 1972 au Burundi, qui a engendré l'une des situations de réfugiés les plus anciennes de l'Afrique. Ces 218 000 réfugiés vivent toujours dans trois zones d'installation de République-Unie de Tanzanie centrale et occidentale connues comme les « anciennes zones d'installation » : Ulyankulu dans la région de Tabora, Katumba et Mishamo dans la région de Rukwa.

L'accueil offert aux réfugiés burundais de 1972 par le Gouvernement tanzanien a été emprunt de générosité. Les zones d'installation ont été aménagées comme des villages et chaque famille a reçu cinq hectares de terres. Avec l'assistance de la communauté internationale, des infrastructures clés telles que routes, points d'eau, bâtiments scolaires, dispensaires et centres administratifs ont été établis. En 1985, les réfugiés étaient devenus autosuffisants au plan agricole et versaient des taxes importantes aux districts hôtes qui, en retour, fournissaient des services de base tels que soins de santé et éducation. Les zones d'installation ont été placées sous administration gouvernementale et l'assistance matérielle distribuée par le HCR et ses partenaires a pris fin.

Les réfugiés burundais sont aujourd'hui autosuffisants et font montre d'un niveau élevé d'intégration socio-économique. Toutefois, au cours de leur séjour prolongé, des lacunes persistantes ont été identifiées : le travail s'est essentiellement limité à l'agriculture de base ; l'éducation

a essentiellement été dispensée au niveau primaire ; et les personnes ont continué d'avoir un statut de réfugié ce qui implique que leurs mouvements et les possibilités qui leur étaient offertes ont été entravés.

Avec le retour de la paix et de la stabilité au Burundi, le HCR s'est engagé activement à la poursuite de solutions durables concernant les afflux plus récents de réfugiés burundais dans les camps du nord-ouest de la République-Unie de Tanzanie. Cela a engendré des opérations de rapatriement librement consenti à grande échelle et d'importants mouvements de réinstallation. Lors de la réunion de la Commission tripartite en juin 2007, le Gouvernement tanzanien a exprimé le souhait de clore le chapitre du refuge prolongé pour les réfugiés burundais de 1972 dans les « anciennes zones d'installation ». Il a indiqué qu'il examinerait un ensemble de solutions, y compris la naturalisation et l'intégration sur place si des ressources internationales étaient mises à disposition pour ce faire. Afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de solutions globales, la Commission tripartite a recommandé l'établissement d'un groupe de travail sur les « anciennes zones d'installation » avec la participation de la République-Unie de Tanzanie, du Burundi et du HCR. Ce groupe de travail a élaboré la Stratégie de solutions globales en République-Unie de Tanzanie (TANCOSS) et a proposé d'organiser un recensement et sur la base des résultats un enregistrement et une enquête sur les intentions de la population. L'enregistrement a été suivi d'une étude socio-économique globale afin de préciser les options en matière de solutions.

Les résultats ont été présentés à la Commission tripartite en décembre 2007. La Commission a recommandé l'adoption d'une stratégie de solutions globales pour les « anciennes zones d'installation » s'appuyant sur trois piliers :

1. **Le rapatriement librement consenti** au Burundi pour ceux qui souhaitent le retour (ce qui représentait au moment de l'enregistrement 46 000 personnes, soit 20 pour cent du total) ainsi que leur **réintégration** pleine et entière.
2. **L'accélération de la naturalisation** pour ceux qui avaient exprimé le désir de rester en République-Unie de Tanzanie, sous réserve d'un processus de naturalisation en bonne et due forme (lors de l'enregistrement initial, ce nombre s'élevait à environ 172 000 personnes soit 80 pour cent du total).
3. **L'intégration pleine et entière** des personnes naturalisées en République-Unie de Tanzanie.

Les trois piliers fonctionnent sur la base du partage de la charge, de la coopération et de la participation. Au titre de piliers concernant le rapatriement librement consenti et la naturalisation, le HCR travaille en coordination avec les gouvernements et ses partenaires.

Au titre des piliers concernant le rapatriement librement consenti, la réintégration et l'intégration, un élément clé est la participation active des partenaires des Nations Unies, par le biais de l'initiative « Unis dans l'action » en République-Unie de Tanzanie (dont la République-Unie de Tanzanie est un pays pilote) ainsi que d'autres acteurs du développement. On espère que ces derniers incluront les partenaires de développement bilatéraux pouvant fournir une expérience - des programmes de développement en République-Unie de Tanzanie ainsi que leurs ressources, leurs activités de plaidoyer, leurs relations et leurs compétences. Le fait que ces partenaires aient été invités à assister au Dialogue du Haut Commissaire sur les situations prolongées en décembre 2008 est une étape dans ce processus. Une large participation des acteurs dans la transition des secours humanitaires à l'aide au développement est importante en raison des défis multifactoriels que lance le développement humain et économique. A mesure que l'intégration sur place et la réintégration ne visent plus à couvrir les besoins immédiats mais à relever les défis du développement à plus long terme, le HCR jouera un rôle de plus en plus

catalytique, ce qui nécessitera la participation plus active des partenaires du développement.

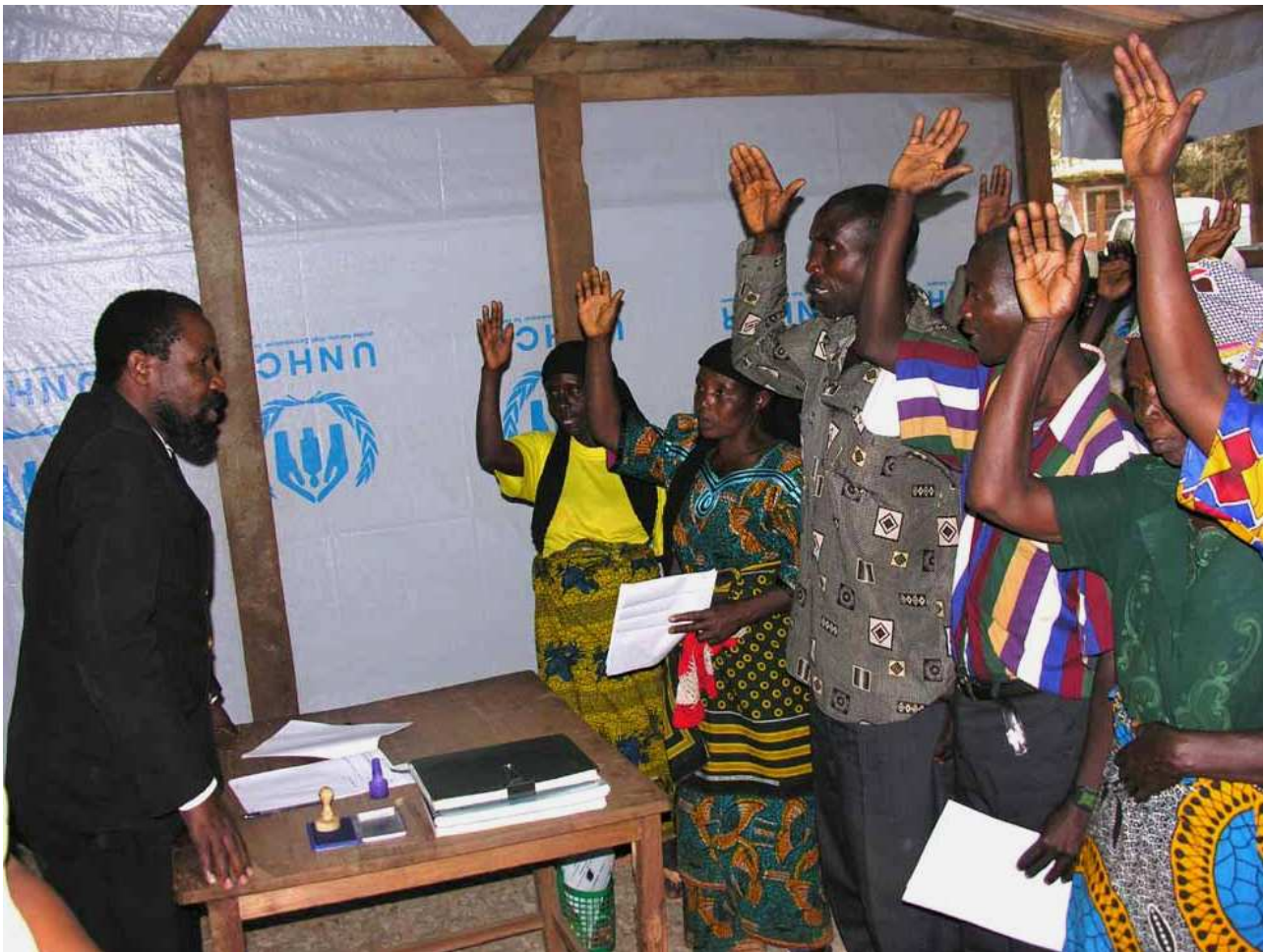
BUT

Le but primordial est de trouver des solutions durables et dignes aux réfugiés burundais de 1972 en République-Unie de Tanzanie.

OBJECTIFS

Afin d'atteindre ce but, les objectifs suivants ont été conjointement arrêtés par les gouvernements de République-Unie de Tanzanie et du Burundi ainsi que par le HCR :

- Les réfugiés burundais optant pour le rapatriement librement consenti rentreront chez eux en septembre 2009 et seront réintégrés dans leur région de retour ;
- Les réfugiés burundais choisissant de rester seront naturalisés au titre de la législation sur la nationalité à la fin de 2008 ou au début de 2009 ;
- Les réfugiés naturalisés seront intégrés dans leur nouvelle communauté hôte à la fin de 2010 ;
- L'appui international sera mobilisé, le HCR jouant un rôle catalytique pour assurer le partage de la charge et des responsabilités dans la mise en œuvre de TANCOSS.



United Republic of Tanzania

Protracted Refugee Situation - HC's Initiative

As of November 2008

FIGS
Field Information and
Coordination Support Section
Division of Operational Services

Sources:
UNHCR, Global Insight digital mapping
© 1998 Europa Technologies Ltd.

The boundaries and names shown
and the designations used on the
map do not imply official endorsement
or acceptance by the United Nations.



	Capital		International boundary
	UNHCR Representation		Main road
	UNHCR Sub office		Railway
	UNHCR Field office	Elevation (Above mean sea level)	
	UNHCR Presence		3,250 to 4,000 metres
	UNHCR Regional Hub		2,500 to 3,250 metres
	Refugee settlement		1,750 to 2,500 metres
	Refugee transit centre		1,000 to 1,750 metres
	Refugee camp		750 to 1,000 metres
	Returnee transit centre		500 to 750 metres
	Refugee location		250 to 500 metres
	Town/Village of interest		0 to 250 metres
			Below mean sea level

PLAN D'ACTION⁵

1. Phase préparatoire / Court terme

Les principales activités préparatoires ont été achevées :

- Recensement de la population réfugiée avec une participation active des réfugiés (achevé à la fin de juillet) ;
- Enregistrement individuel de tous les réfugiés et prise de connaissance de leurs intentions (achevé au début d'octobre 2007) ;
- Etude socio-économique globale des anciennes zones d'installation (terminée fin novembre 2007) ;
- Préparation d'une stratégie de solutions globales (TANCOSS) et présentation aux parties prenantes clés aux fins de rétroinformation et d'approbation (terminées fin novembre 2007) ;
- Présentation de TANCOSS à la Commission tripartite aux fins d'approbation et d'adoption (achevée en décembre 2007) ;
- Mobilisation des donateurs clés et des entités intéressées (Janvier 2008) ;
- Appel supplémentaire pour couvrir les besoins financiers (lancé en février 2008) ;
- Début de la mise en oeuvre (Mars 2008).

2. Premier pilier : Rapatriement librement consenti et réintégration au Burundi

Activités	Calendrier
• Etablir une présence du HCR sur le terrain à Mpanda avec des antennes dans les zones d'installation de Mishamo et Ulyankulu.	Début 2008 (activité achevée).
• Fournir une information aux réfugiés sur la situation au Burundi, permettant un choix en toute connaissance de cause et un enregistrement aux fins de rapatriement.	2008/2009 (en cours).
• Garantir que le rapatriement est bien préparé (établissement de centres de départ équipés, dépistage médical avant le départ, fourniture de repas avant et au cours des mouvements de rapatriement).	2008/2009 (en cours).
• Fournir un transport aux rapatriés (train et camion) et leurs effets.	2008/2009 (en cours).
• Etablir des centres de transit/d'accueil à Kigoma et au Burundi pour les rapatriés.	2008 (activité achevée en République-Unie de Tanzanie et en cours au Burundi).
• Fournir des ensembles d'assistance (subventions en espèces et articles non alimentaires) au retour au Burundi.	2008/2009 (en cours).
• Etablir des centres d'accueil au Burundi (y compris des centres de transit temporaire/centres d'hébergement).	2008/2009 (en cours avec davantage de centres planifiés).
• Superviser les retours, fournir une aide juridique si nécessaire (médiation pour le recouvrement des propriétés) et délivrer des cartes d'identité.	2008/2009 (en cours).
• Fournir des abris à quelque 4 000 familles rapatriées vulnérables.	2008/2009 (en cours).

Résultats escomptés :

- Les réfugiés peuvent prendre leur décision en toute connaissance de cause ;
- Plus de 46 000 réfugiés burundais sont transportés dans la sécurité et la dignité avec leurs effets personnels, y compris leur bétail, à la fin de septembre 2009 ;
- Au moment du rapatriement, les rapatriés reçoivent une subvention en espèces individuelles, bénéficient d'articles de secours, d'articles alimentaires et non alimentaires selon leurs besoins spécifiques ainsi que d'un hébergement temporaire pour ceux qui n'ont pas de terres ou de maison ;
- Les rapatriés sont pleinement intégrés dans les communautés de retour.

⁵ Pour plus de détails, voir la version anglaise de l'Appel supplémentaire du HCR pour les solutions globales à la situation des réfugiés burundais dans les zones les « anciennes zones d'installation » en République-Unie de Tanzanie posté sur le site du HCR : <http://www.unhcr.org/partners/PARTNERS/47b1a2522.pdf>

3. Deuxième pilier : Naturalisation

Activités	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> Mener à bien des campagnes d'information dans les trois zones d'installation sur le processus de naturalisation et les exigences procédurales. 	2008 (en cours).
<ul style="list-style-type: none"> Fournir un appui aux autorités tanzaniennes pour le processus de naturalisation (réhabiliter, construire des centres d'enregistrement; déployer temporairement le personnel des ministères participant au processus de naturalisation; recruter un personnel administratif. 	2008 (en cours ; fin prévue en novembre).
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'établissement et l'examen d'empreintes digitales des demandeurs et les envoyer au Bureau pour les affaires extérieures. 	2008 (en cours ; fin prévue en novembre).
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'examen en bonne et due forme des demandes (réunion de district de la défense régionale et de la sécurité. 	2008-début 2009.
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le Département de l'immigration ainsi que l'établissement d'une Unité d'examen de la nationalité en lui fournissant un équipement et une formation. 	2008-début 2009.
<ul style="list-style-type: none"> Paiement d'honoraires de justice et de timbres fiscaux ainsi que le coût du processus de prise d'empreintes digitales concernant les réfugiés (le Gouvernement a accepté de réduire ses coûts). 	2008-début 2009 (en cours).

Résultats escomptés :

- Les réfugiés sont informés concernant le processus et les procédures de naturalisation ;
- Environ 172 000 réfugiés burundais ont obtenu la nationalité tanzanienne grâce à un processus accéléré qui doit s'achever au début de 2009.

4. Troisième pilier : Intégration pleine et entière des citoyens nouvellement naturalisés

Activités	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> En consultation avec les régions/districts accueillant les réfugiés (Rukwa, Tabora), certaines interventions ont été organisées pour appuyer les communautés hôtes de réfugiés. 	Avril-décembre 2008.
<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les intentions conduite parmi les chefs de famille réfugiés ayant opté pour la naturalisation concernant la région de réinstallation souhaitée. 	Juillet 2008.
<ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement annonce ses plans d'intégration sur place pour les Tanzaniens nouvellement naturalisés. 	Fin 2008.
<ul style="list-style-type: none"> Les anciens réfugiés quittent les anciennes zones d'installation pour rejoindre leur nouveau lieu de résidence. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Fermeture des anciennes zones d'installation. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des structures désignées par le district pour un autre usage (administratif, santé, éducation, services d'eau) et démantèlement des structures refusées. 	2008/2010 (activité commencée).
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la conservation et la réhabilitation de l'environnement (par exemple utilisation de réchauds efficaces, reboisement, protection des forêts). 	2009/2011 (activité non encore commencée).
<ul style="list-style-type: none"> Appui à la coexistence pacifique entre les Tanzaniens nouvellement naturalisés et les communautés d'accueil par le biais de campagnes d'information de masse, de réunions avec les chefs culturels et de discussions avec les communautés. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Assistance à la réhabilitation et aux infrastructures ciblées dans les régions de retour (eau, assainissement, dispensaires, éducation, accès aux marchés, etc.). 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Appui aux autorités pour qu'elles intègrent les nouveaux arrivants dans les structures administratives locales et assurent un accès à la terre (y compris moyennant le détachement temporaire de personnel) afin de faire fonctionner les nouvelles infrastructures jusqu'à ce qu'ils soient inclus dans les budgets des districts. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Etablissement de capacités et formation des autorités locales. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Appui aux activités d'autosuffisance moyennant des perspectives en matière de moyens d'existence. 	2009/2010.
<ul style="list-style-type: none"> Supervision de l'intégration sur place et fourniture d'une aide juridique, y compris sur les questions foncières. 	2009/2011.

Résultats escomptés :

- Les projets fondés sur la collectivité améliorent les infrastructures locales existantes par le biais de l'initiative « Unis dans l'action » et un appui direct fourni par les acteurs de développement bilatéraux et multilatéraux ;
- Une coexistence pacifique et l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants sont évidentes dans les zones d'accueil ;
- Le gouvernement local est à même de prendre la responsabilité des apports fournis aux communautés.

PARTENARIATS ET APPUI

Les réunions biannuelles de la Commission tripartite entre les gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, du Burundi et le HCR continueront de servir d'organe directeur en matière de politique, l'OSTF continuant de fonctionner comme organe central de coordination. Le HCR continuera de coordonner les activités des deux côtés de la frontière par le biais du programme de rapatriement existant.

L'engagement stratégique des acteurs clés est crucial pour le succès de la stratégie de solutions durables tant en République-Unie de Tanzanie qu'au Burundi. Cet engagement s'articule sur :

- **Un processus consultatif visant à formuler des solutions pour toutes les parties**, garantissant qu'elles soient toutes liées dans le cadre d'une stratégie de solutions multiples.
- **L'engagement ferme des donateurs et d'autres acteurs de développement dans le processus de solutions**, essentiel pour obtenir l'engagement politique viable, la mobilisation de ressources et le partage de la charge.
- **Des approches novatrices**, en partenariat avec les acteurs de la société civile et les acteurs régionaux et sous-régionaux sont essentielles pour garantir l'auto-prise en charge et la formulation de politiques fondées sur le consensus.

S'il reste encore beaucoup de défis à relever, une attention particulière est attirée sur la nécessité d'une transition sans heurt des secours humanitaires au développement à plus long terme, ce qui requiert la participation active des institutions pertinentes des Nations Unies et des principaux acteurs du développement.

Les progrès du processus allant des secours au développement, de l'aide d'urgence à la pleine participation aux plans de développement nationaux et régionaux se poursuivront au-delà de 2010. Sur cette toile de fond, le mouvement méthodique de personnes permettra une meilleure mise en œuvre des stratégies arrêtées. Il créera également un espace suffisant pour que les acteurs à long terme puissent mobiliser leurs ressources et entrer en jeu. Cette approche garantira la constitution d'un groupe productif et autosuffisant de réfugiés qui constituera un atout majeur pour les communautés d'accueil.

La réponse de la communauté internationale à l'Appel supplémentaire du HCR a été très positive à ce jour. Une révision de ce programme sera accompli sur la base des plans du Gouvernement tanzanien en matière d'intégration sur place et concernant les besoins additionnels de réintégration au Burundi. L'Appel révisé sera communiqué en janvier 2009.



UNHCR / Brenda Bannan / 2008

Major Protracted Refugee Situations

As of November 2008



FIGSS
Field Information and
Coordination Support Section
Division of Operational Services

Sources:
UNHCR Global Insight digital mapping
© 1998 Europa Technologies Ltd.

The boundaries and names shown
and the designations used on this
map do not imply any endorsement
or acceptance by the United Nations.





PUBLIE PAR :

HCR
Boite postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Remerciements
à l'ensemble des collègues dans les Bureaux
régionaux pour l'Afrique,
l'Asie et le Pacifique, et l'Europe pour
leurs contributions

Pour tout complément d'information
contacter OSTs/Division des services
opérationnels
hqts01@unhcr.org

www.unhcr.fr